

- Le clocher

Département L'Aude Arrondissement Carcassonne	Travaux Communaux. 3 Commune de Capendu. Grosses Réparations pour la restauration du clocher et installation d'une horloge publique à ce clocher. Rapport Justificatif
--	---

L'immeuble Communal qui sert de clocher pour le village de Capendu, depuis un temps immémorial, ne paraît être qu'une tour d'un ancien château démolé, contiguë à une petite église également en partie démolie; Cette tour qui ne se distingue par aucun des ordres d'architecture est couverte au moyen d'une toiture ordinaire dont les boiseries complètement vermoulues sont sur le point de tomber en ruine; Ses murs totalement dégaris de leurs enduits ne peuvent rester dans cet état qui ne fait qu'avancer leur destruction; En outre un pan de mur de la façade Ouest menace de s'écrouler, il convient de le consolider au plus tôt par l'établissement d'un mur de pied;

Tous les travaux de restauration à faire à ce clocher et compris dans le projet ci-joint sont donc d'une extrême urgence; Son exhaussement est utile pour permettre l'installation d'une horloge publique qui ne peut être placée plus bas si on veut que les cadrans puissent être vus de tous les côtés du village.

L'exécution des travaux pour la restauration du clocher aura lieu par voie d'adjudication publique sur soumission cachetée à la Mairie de Capendu; tandis que l'installation de l'horloge fera l'objet d'un traité de gré à gré passé entre la commune et le fournisseur qui présentera et justifiera les meilleures conditions et les meilleures garanties pour la Commune.

La dépense projetée est évaluée au devis estimatif de ce projet à la somme de 8800^{fr.} subventionnée

2 Op 503 Rapport concernant les gros travaux envisagés au clocher de Capendu.

L'immeuble Communal qui sert de clocher pour le village de Capendu, depuis un temps immémorial, ne paraît être qu'une tour d'un ancien château démolé, contiguë à une petite église également en partie démolie; Cette tour qui ne se distingue par aucun des ordres d'architecture est couverte au moyen d'une toiture ordinaire dont les boiseries complètement vermoulues sont sur le point de tomber en ruine;

Ses murs totalement dégaris de leurs enduits ne peuvent rester dans cet état qui ne fait qu'avancer leur destruction; En outre un pan de mur de la façade Ouest menace de s'écrouler, il convient de le consolider au plus tôt par l'établissement d'un mur de pied;

Tous les travaux de restauration à faire à ce clocher et compris dans le projet ci-joint sont donc d'une extrême urgence; Son exhaussement est utile pour permettre l'installation d'une horloge publique qui ne peut être placée plus bas si on veut que les cadrans puissent être vus de tous les côtés du village.

L'exécution des travaux pour la restauration du clocher aura lieu par voie d'adjudication publique sur soumission cachetée à la Mairie de Capendu; tandis que l'installation de l'horloge fera l'objet d'un traité de gré à gré passé entre la commune et le fournisseur qui présentera et justifiera les meilleures conditions et les meilleures garanties pour la Commune.

Département
de
l'Aude

Arrondissement
de
Carcassonne

Travaux Communaux

Commune de Capendu

Grosses Réparations pour la restauration du
Clocher et installation d'une horloge
publique à ce clocher

Feuille de dessins

(à l'échelle de 0.01 par mètre)

Dressé par le Directeur des travaux

sousigné avec la modification

Capendu le 26 juin 1910

Luisant

Lu et approuvé avec la modification
Le Maire de Capendu,

Luisant

2^e DIVISION
VU & APPROUVÉ

CARCASSONNE le

Pour le Préfet de l'Aude

LE PRÉFET GÉNÉRAL

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

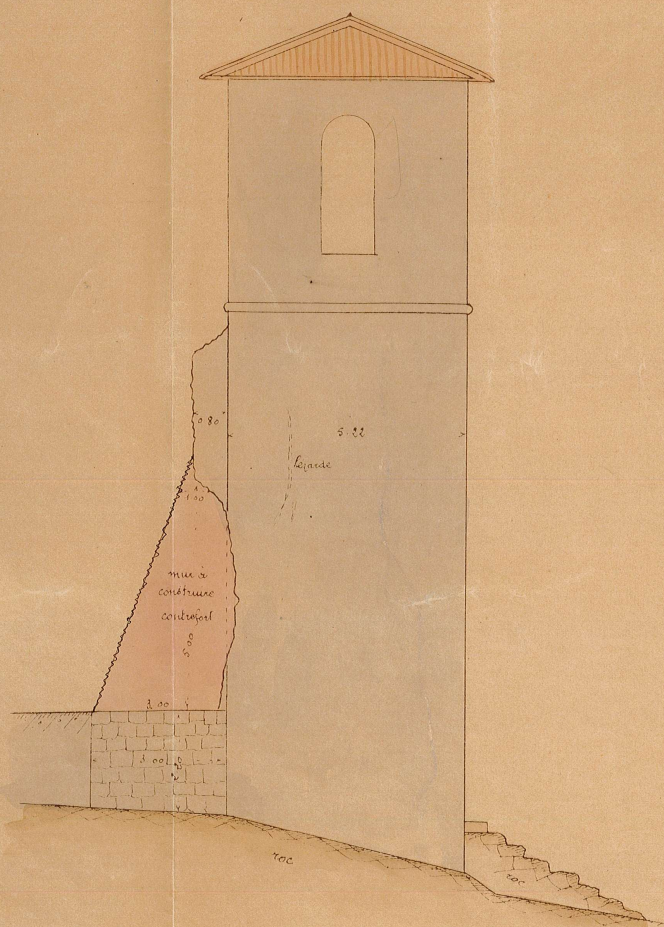
LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

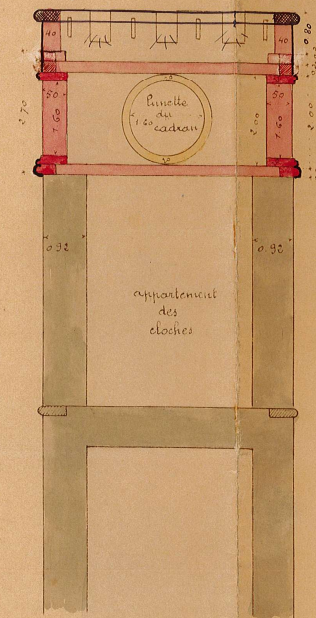
LE PRÉFET DE L'AUDE

LE PRÉFET DE L'AUDE

Facade ouest



Coupe en travers de l'édifice



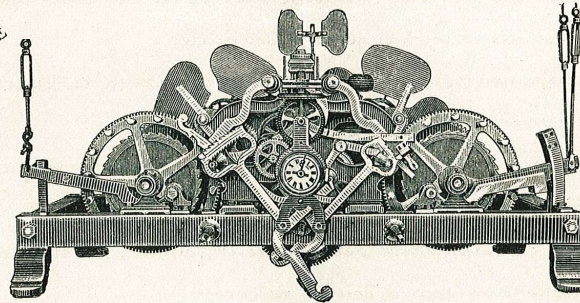
Horlogerie de Clochers & de Châteaux



Adresse Postale et Télégraphique :
NÈGRE - MONTOLIEU (Aude)

Victor Nègre
Horloger-Mécanicien

MONTOLIEU (Aude)



HORLOGES

PERFECTIONNÉES
pour
ÉGLISES, HOTELS-DE-VILLE
CASERNES - CHATEAUX - COLLÈGES
Lycées, Manufactures
CLOCHES, TIMBRES 1^{re} QUALITÉ
Cables Métalliques, etc.

RÉPARATIONS GARANTIES
Aux Horloges Publiques

SUCCURSALE :
à CARCASSONNE, 11, rue Voltaire

Horloges Garanties de Marche régulière

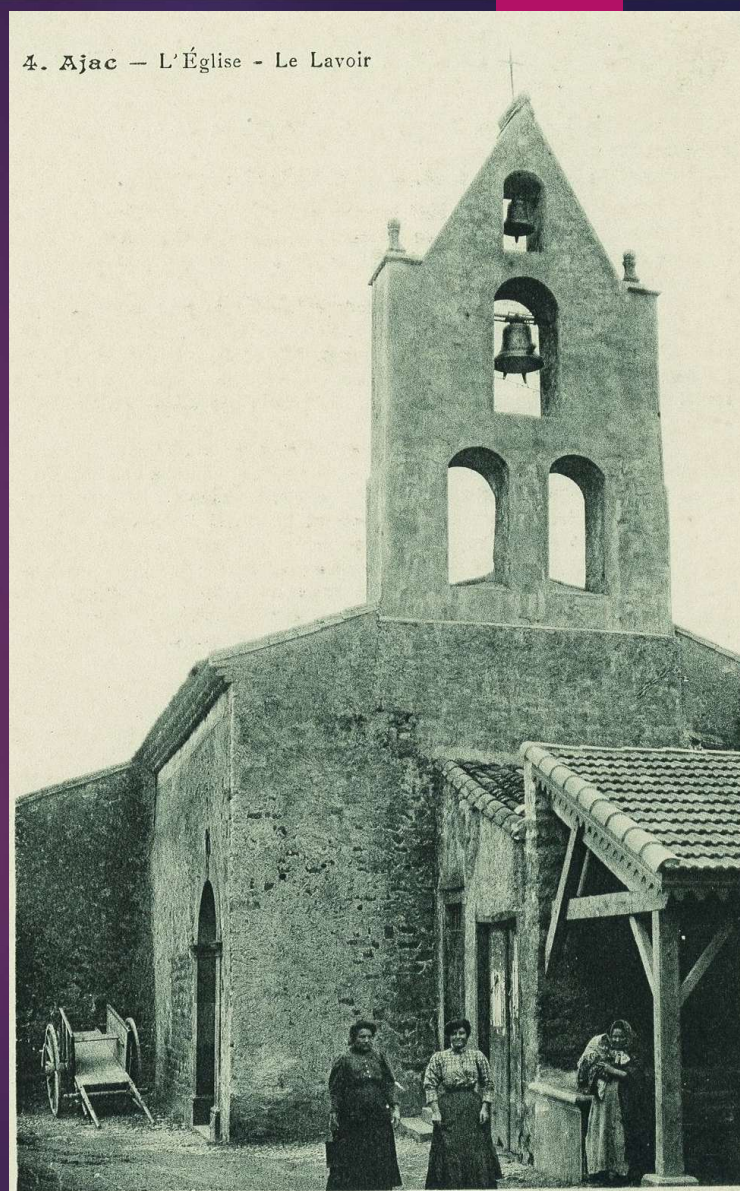
Devis N° 3

pour la fourniture et l'installation d'une horloge à Capendu

Une horloge à deux corps de rouages marchant huit jours
sonnant les heures, les demies et répétition des heures
mobile renforcé
montrant l'heure et les minutes sur 4 cadrans de 1 m. 80⁷/₁₆ de
diamètre, en 13 pièces, lunette fonte renforcée, glaces épaisses
et établie conformément aux détails suivants.

- Lavoirs, fontaines

4. Ajac — L'Église - Le Lavoir



Département
de l'Aude.

Arrondissement
de Narbonne.

Travaux Communaux.

Commune de Canet.

Déplacement du pont à bascule et suppression du lavoir de la Mairie.

Devis et Cahier des Charges.

Art. 1^{er}. - Le pont à bascule public de la Commune de Canet sera déplacé et établi à l'extrémité Nord du lavoir de la Mairie.

Ce lavoir sera supprimé. Il sera construit un mur de soutènement le long de la dérivation de la fouée à 1^{re} 50 du parement du mur de la remise Cazals. Une rampe latérale sera ménagée à l'extrémité Nord afin de permettre l'accès de l'abreuvoir.

Il sera construit 200 mètres de muraille le long du chemin de Villardieu, pour protéger l'accès du fossé rouge par les eaux amenées dans le village.

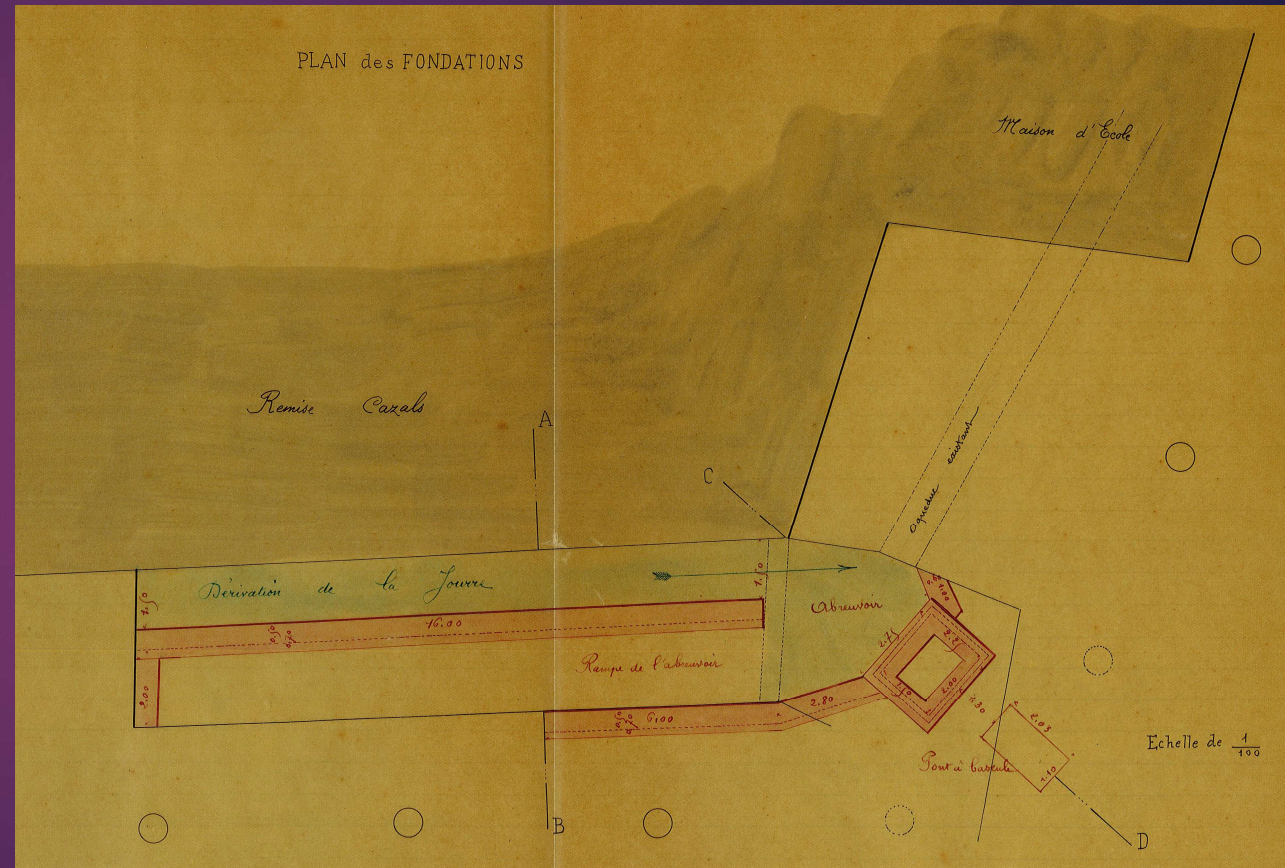
Art. 2. - Le sable sera de moyen grain, sec, peu argileux, crissant à la main, et ne s'y attachant pas, rude au toucher sans aucun mélange de vase ou de terre. Il sera passé à la chaise. Il proveniendra de la rivière d'Aude ou de la rivière d'Orbion.

Art. 3. - Les pierres cassées, cailloux, graviers pour béton de fondation et pour remblai devront passer dans un crible de 0^m 06 de diamètre; ils seront passés à la chaise et débarrassés de toutes matières terreuses.

Art. 4. - Les moellons proveniendront des meilleurs bancs de carrières du pays; ils seront durs, bien joints, sans fêles, ni gelées, propres et lavés si cela est reconnu nécessaire.

Art. 5. - La chaux hydraulique du beil sera amenée sur la charrière, en poutre, renfermée dans des sacs plombés, marque feuille blanche, de l'usine de Lafarge.

- poids public, pont-à-basculé, pressoir, bureau de poste



2 Op 492 – Pont à bascule et lavoir de Canet d'Aude

AE 15624

Commune de Villegailhenc



Etat des sommes dues par la Coopérative
de distillation de Villegailhenc pour les pesées faites
sur le pont bascule communal - Fait en vertu de la
délibération du 16 octobre 1929

N°	Nom	est du sol	Mont à payer	Embarquement
1	Campagne 1930		500	
2	Campagne 1931		500	
	M. Esquon Bernard maire			
	Total		1000	

Précédente communale
Prise en charge No
Ch. 453

Certifié exact le présent état relevant à la
somme de mille francs
Villegailhenc le 14 Janvier 1932



ENVOI D'UN TITRE DE RECETTE

Vu et transmis à la Trésorerie
Générale pour le versement de la somme
CARCASSONNE, le 21 JANV 1932
Pour le Préfet de l'Aude,
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



1 Op 338 – Comptabilité : état des sommes dues pour
l'utilisation du pont à bascule communal

Commune de Pieusse

Traité de gré à gré

Entre les Soussignés :

Monsieur Suguel Caire, Maire de la Commune de Pieusse canton
et arrondissement de Limoux, Département de l'Aude, agissant au
nom de la dite commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal
en date du 29 Mai 1904, d'une part.

Et Monsieur Delrieu Ferdinand, Constructeur, Domicilié à
Limoux d'autre part, a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} : Monsieur Delrieu s'engage à fournir au prix de Treize cent cinquante
francs, un pressoir en fer et acier système Américain à double tenon multiple
avec vis de quinze centimètres, monté sur quatre roues, avec limonière, coupe-mâche et
charge carrée ; il s'engage en outre à garantir le dit pressoir contre tout vice de construc-
tion et cassure de pièces pendant un an.

Article 2^e : Monsieur le Maire de Pieusse s'engage au nom de la commune à
payer le dit pressoir au mois de Mars 1905 au moyen de la somme prévue à cet effet au
budget de la même année.

Article 3^e : Les frais de timbre, enregistrement et d'expédition auxquels ce
marché donnera lieu, seront à la charge du fournisseur.

Article 4^e : Le présent traité ne sera définitif et ne pourra recevoir son exécution
qu'après avoir été approuvé par l'Administration Supérieure.

Fait double à Pieusse le 5 Octobre 1904

Le Fournisseur,
Signé : F. Delrieu.

Le Maire de Pieusse,
Signé : Suguel,

Pour Copie Authentique
Le Maire de Pieusse
Suguel

2^{me} DIVISION
VU et APPROUVE

CARCASSONNE, le 16 Mars 1905.
Pour le Préfet de l'Aude
POE SOUTHERN GENERAL L'AUD
Le Conseiller de Préfecture délégué,

2 Op 2374 Traité de gré à gré pour la
fourniture d'un pressoir en fer, Pieusse.

CONSTRUCTION DE MACHINES & Installation

FOULOIRS A VENDANGE — RÉPARATIONS
GRUES MÉCANIQUES
POMPES NORIAS DE TOUT SYSTÈME
CONDUITE D'EAU
BÉLIERS HYDRAULIQUES, ETC.

SERRURERIE

CHARPENTES EN FER
PORTAILS & GRILLES EN TOUT GENRE
RAMPES, BALCONS
TARQUISES, PONTS, PASSERELLES
SERRES, JARDIN D'HIVER, ETC.

OUTILS ARATOIRES

SPECIALITÉ DE TRISOC
CHARRUES CARRELET EN ACIER ou FER
CHARRUES ORDINAIRES
CHARRUES DOMBASLE & A AVANT-TRAIN
HERSES, ROULEAUX, GRAPPINS
EXTIRPATEURS garantis comme bon fonctionnement

INSTALLATION DE SONNERIES ÉLECTRIQUES

TÉLÉPHONES & PARATONNERRES

Moteurs à Gaz & à Pétrole - Installation d'Éclairage Acétylène

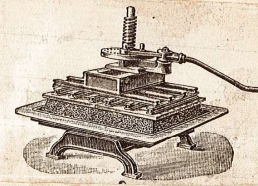
Ferdinand Delrieu

CONSTRUCTEUR

à LIMOUX (Aude)

Limoux, le

1904



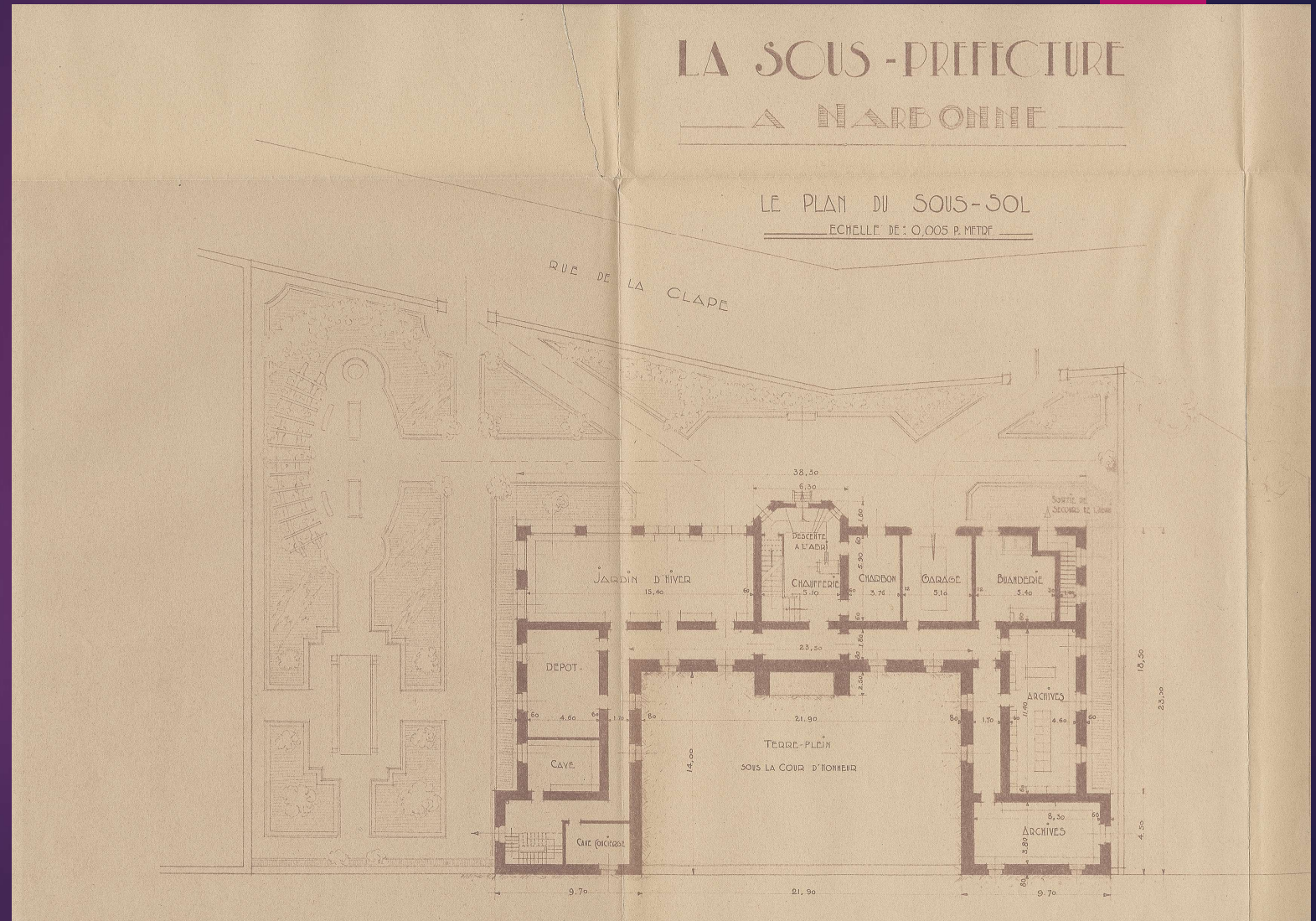
Copie du Pressoir fourni
par Monsieur Delrieu Ferdinand à
la Commune de Pieusse, seulement
au lieu d'être fixé, il est monté sur
quatre roues.

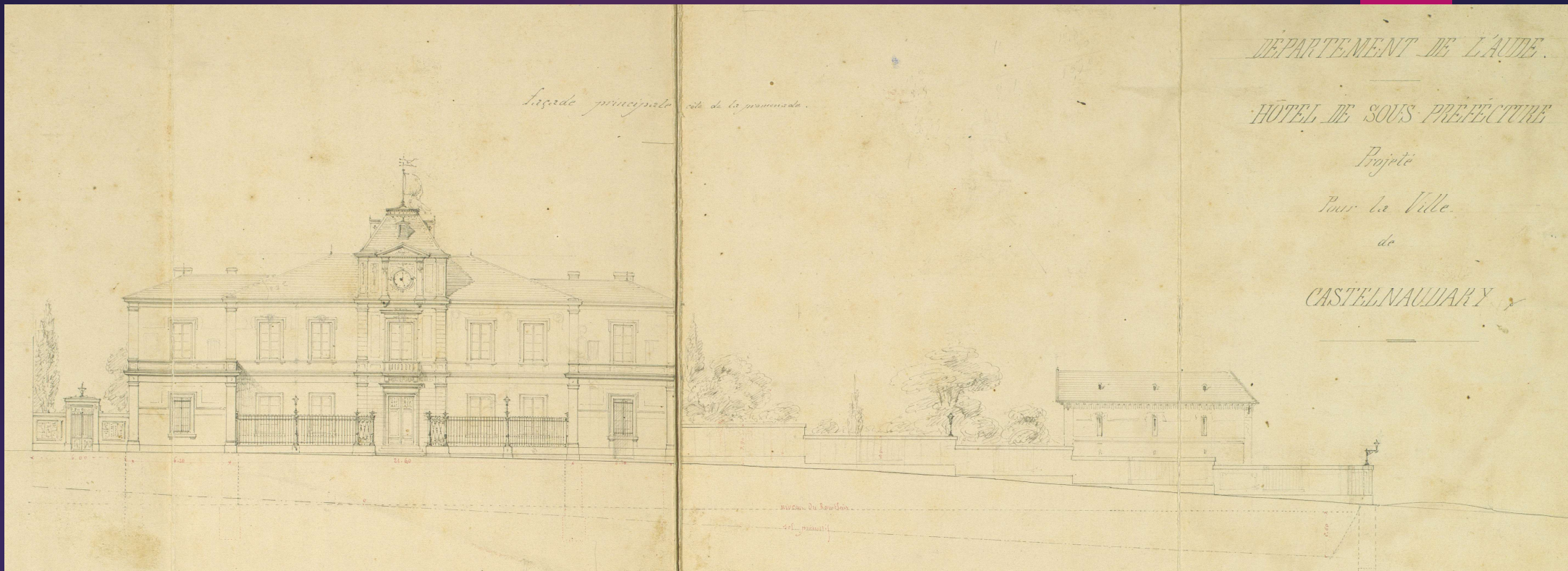
2^{me} DIVISION

3 - Je fais l'histoire d'un bâtiment d'État ou départemental :

- Préfecture

4 N 22 Sous préfecture
de Narbonne





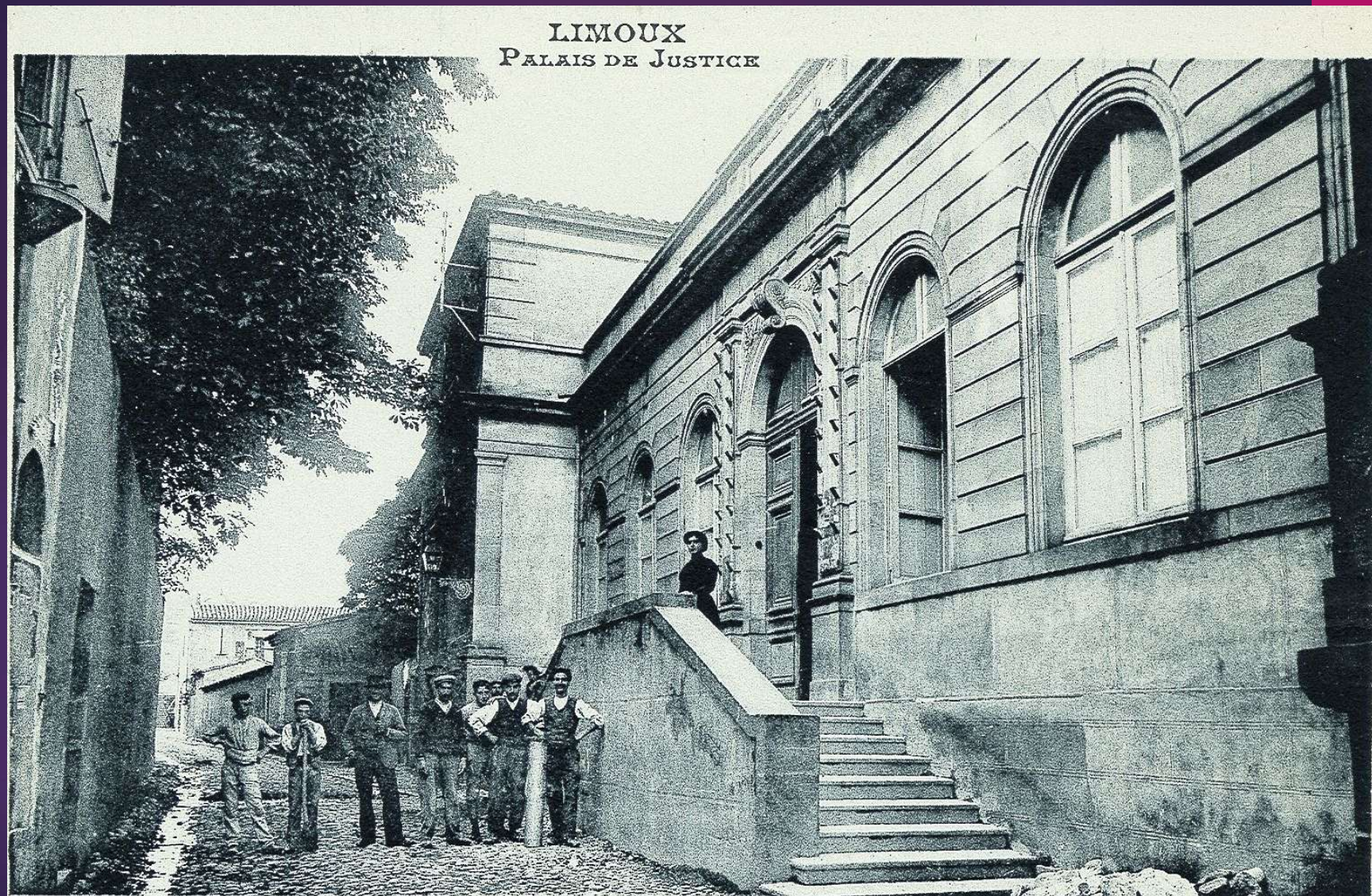
4 N 18 Projet de Sous-préfecture Castelnaudary



DRESSE PAR L'ARCHITECTE DU DEP^t D. P. L. G. SOUSSIGNE
 --- CARCASSONNE LE 20 FEVRIER 1937 ---

SOUS PRÉFECTURE DE NARBONNE
 VUE PERSPECTIVE

- Le Palais de justice



F°6/381

2 Op 2112 –
Caserne de
Montmorency,
Narbonne

En résumé le montant total de la dépense que la
Ville doit prendre à sa charge conformément aux prescriptions
des paragraphes 2, 3 et 4 de l'art. 2 et des art. 55 et 6 de la convention
passée le 29 Avril 1892 entre le Ministre de la Guerre et
le Maire de la Ville de Narbonne, sera de H 40.974⁺ 57.

Savoir:

Déchet du terrain pour le prolongement de la Caserne Montmorency. _____	50.000 ⁺ 00
Déchet du terrain pour l'agrandissement du Château de mausolée actuel _____	223.792 ⁺ 00
Modification du chauf. de l'air _____	12.182 ⁺ 57
Travaux à faire pour l'aménagement de l'hôpital civil _____	55.000 ⁺ 00
Logement du Général et bureaux de la Brigade _____	100.000 ⁺ 00
Total Général. _____	H 40.974 ⁺ 57

Dressé par l'Architecte de la Ville 187
Sousigné,
Narbonne le 9 Décembre 1892.

[Signature]

Tu et approuve conformément à la
Délibération du Conseil Municipal du 9
mars 1894.

Narbonne, le 20 mars 1894.
Le Maire,

[Signature]

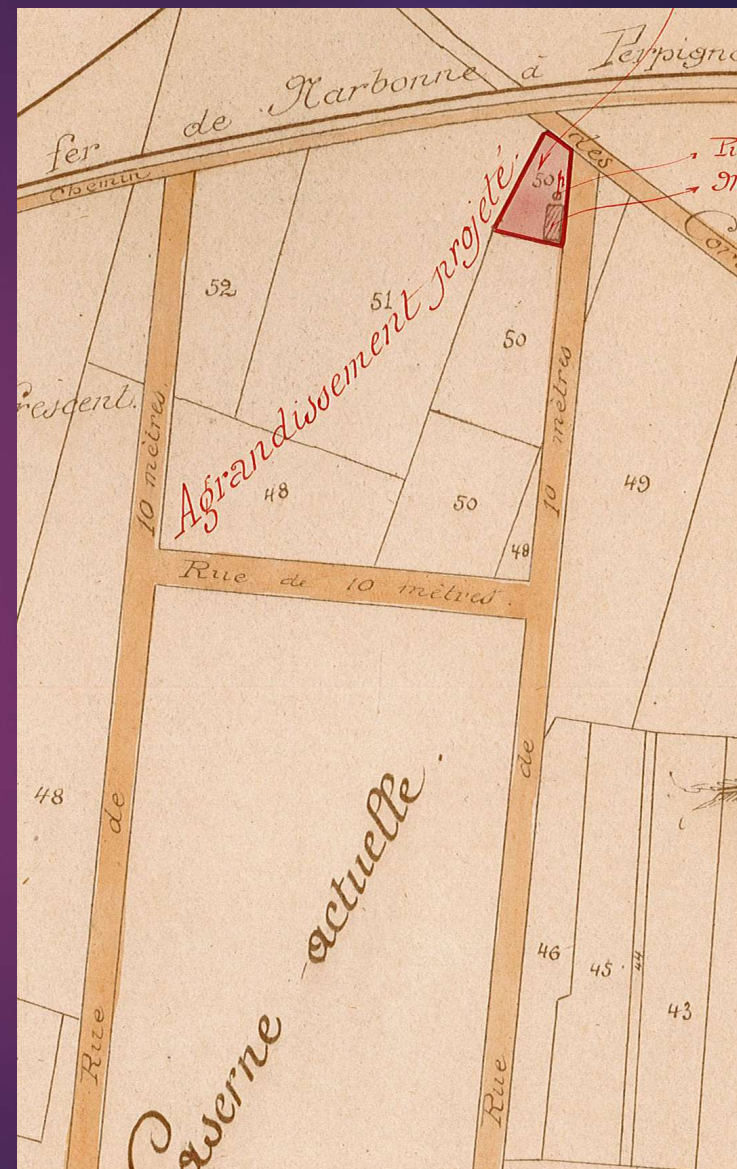
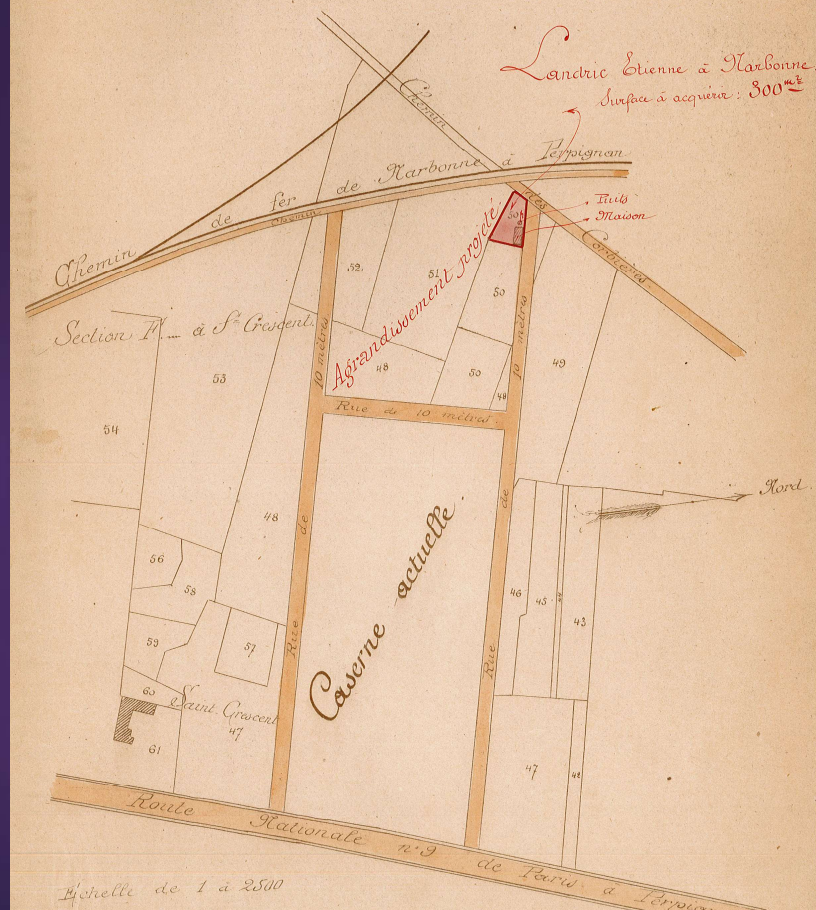
Le Maire

Le pour être annexé à l'annuaire le 67 10000. vote
par le Conseil Municipal le 11 Novembre 1897.

DE NARBONNE
MAIRIE

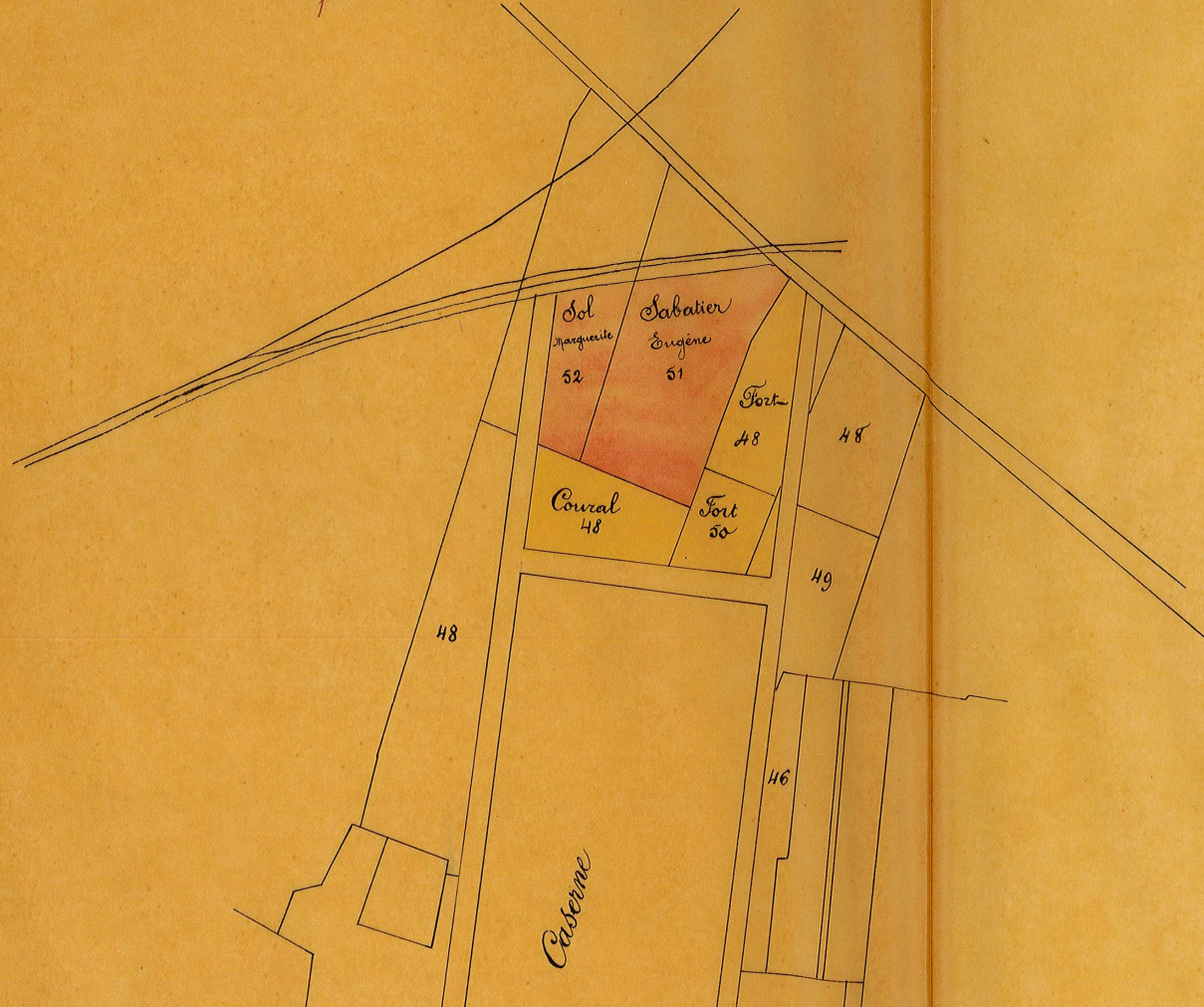
DE NARBONNE
MAIRIE

Ville de Narbonne.
Extension du Casernement.
 Agrandissement de la Caserne Montmorency.



Legende

Surfaces à exproprier
Terrain Sol Louis Marguerite N° 52 Section F^r 22^a 50
„ Sabatier Eugène N° 51 Section F^r 66^a 08
Surface totale 88^a 58

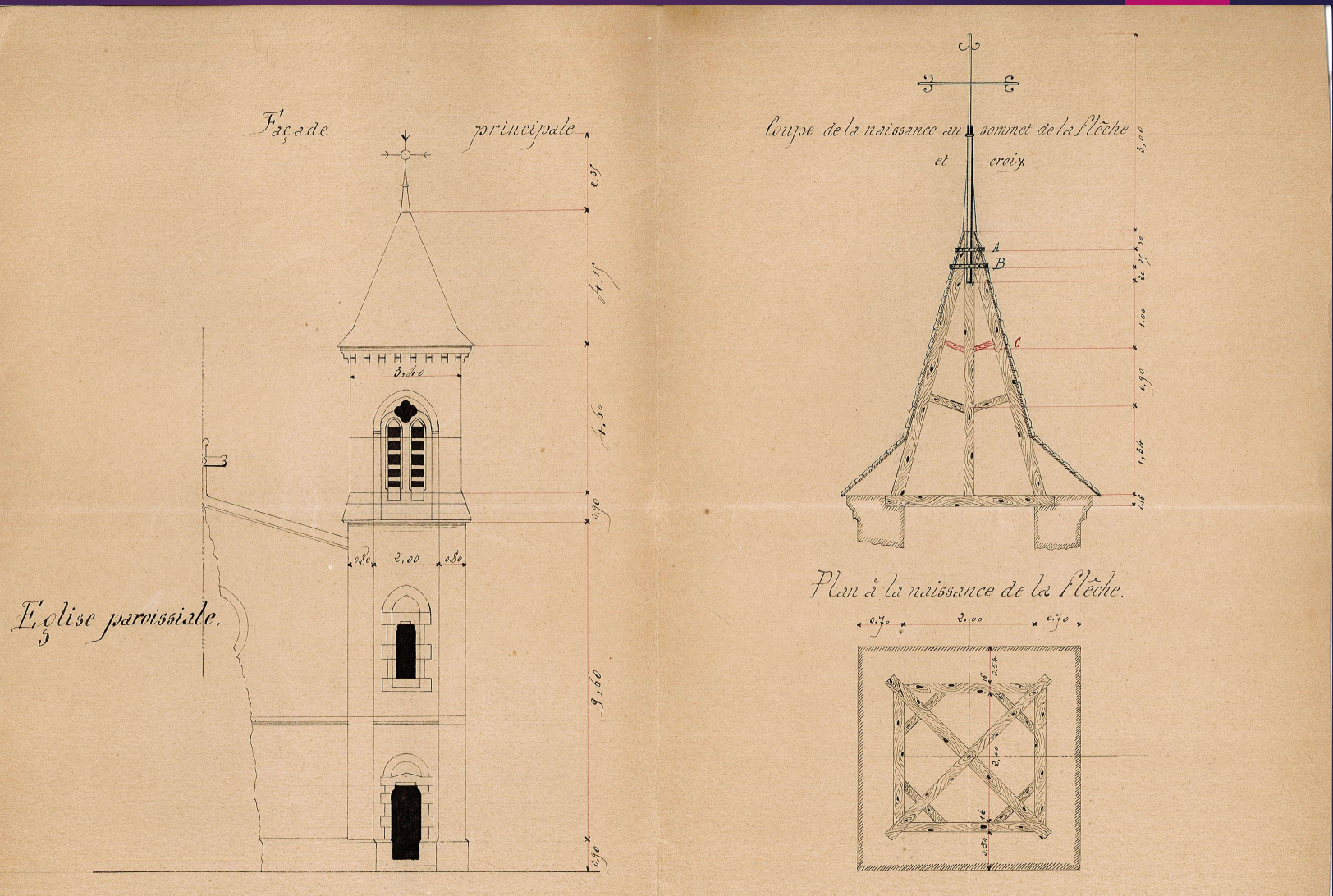


Surfaces à
exproprier, avec
dossiers
d'expropriation

4- Je fais l'histoire d'un édifice religieux

- L'église

2 Op 2887 – Réfection
de la flèche de l'église
de Serviès en Val (1880)



Etat des Meubles, effets et ornements
trouvés dans l'église de serviès en val

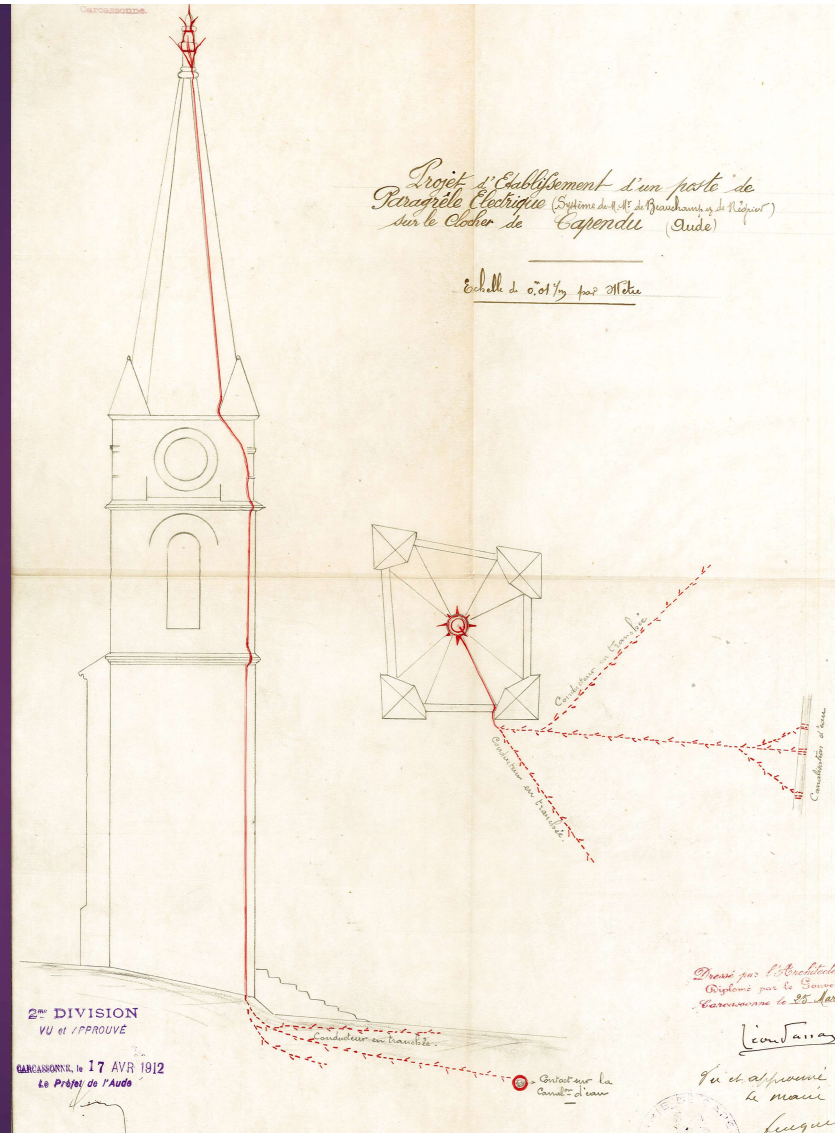
Savoie

Une Chasuble de toute Couleur avec toutes ses appartenances
une Cible avec son Cordon et un amict.
une Chape blanche
un Missel
un Cayer pour l'office des morts
Deux Troussionaux
un Missel romain
un grand rituel
Deux fauceaux
un Chandellicr triangulaire
un Cierge pascal en fer blanc vernisé
une vieille Croix sans Christ
un petit Chandellicr
une Commode avec son Dessus à trois Compartimens
six parisières sans Chandellicrs
une petite Croix qu'on met deusle reposoir
trois Cartons pour la mettre
un ostensor en Composition
un ciboire en argent ciselé
un Missel d'un gradué et un Supplément

Trésorier
serviès en val
an XI

2 Op 2887 – Etat des meubles, effets et ornements
trouvés dans l'église de Serviès-en-Val, an XI.

un Chandellicr triangulaire
un Cierge pascal en fer blanc vernisé
une vieille Croix sans Christ
un petit Chandellicr
une Commode avec son Dessus à trois Compartimens
six parisières sans Chandellicrs
une petite Croix qu'on met deusle reposoir



2 Op 503 – Projet d'établissement d'un poste de paragrêles, église de Capendu